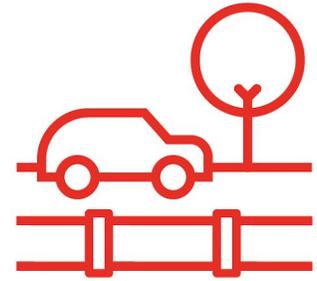


Bientôt dans votre quartier



Réhabilitation d'une conduite d'eau

Boulevard de l'Acadie, entre la rue Saint-Roch et le boulevard Crémazie Ouest

Bonjour,

Des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau auront lieu prochainement sur le boulevard de l'Acadie, entre la rue Saint-Roch et le boulevard Crémazie Ouest. Ces travaux dureront entre huit et dix semaines. La présence de l'équipe de travail sur le terrain pourra varier selon la progression du chantier. Les interventions visent à remettre en état une conduite en fin de vie et dont la fréquence des bris s'est accélérée dans les dernières années. Elles permettront de prolonger de plus de 50 ans la durée de vie de la conduite et de réduire le risque d'affaissement de la chaussée.

La réhabilitation par gainage

La technique de réhabilitation par gainage (ou chemisage) consiste à insérer une gaine à l'intérieur de la conduite qui est déployée grâce à de l'air ou de l'eau sous pression et est durcie à l'aide d'eau chaude et de vapeur. Ce processus permet de solidifier la gaine et de la rendre très résistante, tout en lui faisant épouser parfaitement les formes de la conduite qu'elle renforce.

Cette technique est plus avantageuse, car elle ne nécessite pas d'excaver complètement la chaussée pour réaliser les travaux et permet de prolonger de plus de 50 ans la durée de vie de la conduite.

Impacts s'appliquant habituellement à des travaux de réhabilitation d'aqueduc

Si vous recevez cette lettre, c'est parce que votre résidence est située dans le périmètre susceptible de subir certains impacts dus à ces travaux. Ces impacts peuvent varier selon l'emplacement de votre demeure par rapport au tronçon en travaux. Voici ce que vous devez savoir afin de vous préparer adéquatement.

INTERRUPTIONS TEMPORAIRES ET DE COURTE DURÉE DE L'ALIMENTATION D'EAU POTABLE

Si vous recevez une affichette de porte vous informant d'une interruption temporaire de votre service d'alimentation en eau potable à venir, c'est que le réseau en eau potable qui alimente votre résidence devra être débranché pendant la durée des travaux. Afin d'assurer votre alimentation en eau, vous devrez être branché à un réseau temporaire pendant cette période. Pour ce faire, votre alimentation en eau sera coupée ponctuellement avant le branchement au réseau temporaire, de même qu'avant le rebranchement au réseau régulier à la fin des travaux. Notez que la conduite d'eau temporaire est un tuyau bleu placé à la surface du sol.

En prévision de ces deux interruptions, nous vous invitons à vous préparer en fonction de vos besoins.

Par exemple, remplir votre bain d'eau afin de pouvoir en verser dans le réservoir de votre toilette pour que votre chasse d'eau soit fonctionnelle, faire des réserves en eau potable en vue de vos besoins de consommation (cuisiner, boire un verre d'eau, etc.). Veuillez prendre note que la durée de chacune de ces interruptions ne dépassera pas 24 h.

Lors de chaque interruption en eau, vous recevrez l'information nécessaire pour vous y préparer :

- Une affichette de porte vous sera distribuée 48 h à l'avance indiquant la date, l'heure et la durée de l'interruption, qui sera effectuée entre 7 h et 17 h;
- Après chacune des interruptions, l'entrepreneur se rendra à votre domicile pour vous guider dans les étapes à effectuer pour vous connecter au réseau d'alimentation en eau potable (connexion au réseau temporaire au début des travaux et reconnexion au réseau régulier à la fin des travaux);
- dans l'éventualité où vous n'aurez pas pu rencontrer l'entrepreneur, une affichette sera laissée à votre porte vous indiquant les étapes à suivre.

Veillez noter que toutes ces opérations n'auront aucun impact sur la qualité de votre eau potable.

En cas d'urgences concernant les interruptions et les branchements au réseau d'eau potable, vous pouvez communiquer en tout temps avec le service à la clientèle de l'entreprise responsable des travaux, FORACTION, au **1 866 943-4066**.

COLLECTES DES ORDURES, MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Si vos ordures et matières recyclables et organiques ne sont pas accessibles aux éboueurs, l'entreprise réalisant les travaux les déplacera et les rapportera ensuite à votre domicile. Il est important que chaque poubelle et bac soit bien identifié avec votre adresse pour qu'ils puissent être retournés au bon endroit.

BRUIT

Le passage de camions, et l'utilisation de génératrices et de ventilateurs pourraient occasionner du bruit.

REPLACEMENT D'ENTRÉES D'EAU EN PLOMB DANS LA ZONE DES TRAVAUX UNIQUEMENT

Une entrée d'eau potable comprend deux portions : une portion publique et une portion privée. Pendant les travaux, la Ville remplacera la partie publique dont elle est responsable et la partie privée si elle est toujours en plomb. Si la portion privée de l'entrée d'eau est en plomb, la nouvelle réglementation 20-030 de la Ville rend son remplacement obligatoire. Les propriétaires concernés ont déjà reçu des communications à ce sujet et seront contactés par l'entrepreneur, s'il y a lieu.

Pour en connaître davantage sur le nouveau règlement ainsi que sur les obligations du propriétaire et de l'entrepreneur, visitez le ville.montreal.qc.ca/plomb, sous Publications dans la colonne de droite.

Toutes les entrées d'eau potable ne sont pas en plomb. Pour en savoir plus, consultez ville.montreal.qc.ca/plomb. Vous y trouverez les renseignements pour reconnaître une entrée d'eau en plomb et la carte en ligne pour savoir si le bâtiment que vous habitez est touché.

INSCRIVEZ-VOUS AUX AVIS ET ALERTES!

Pour être informé par courriel ou par texto des entraves à la circulation et d'autres situations pouvant affecter votre quotidien, abonnez-vous au système **Avis et alertes** : montreal.ca/avis-et-alertes.

Nous sommes sensibles au fait qu'un chantier dans votre secteur pourrait entraîner des changements dans votre routine, surtout si vous êtes plus souvent à votre domicile durant la journée en raison de la pandémie. Nous vous offrons par conséquent des moyens d'information efficaces.

Renseignements :

 514 872-3777

 ville.montreal.qc.ca/chantiers

 info-travaux@ville.montreal.qc.ca